

Vu pour être annexé
à la délibération n° 2020-011 du 25/02/2020

Madame le Maire,
Michèle FLAMAND



Flamand



NUANCIER COMMUNAL

LES COULEURS DES CONSTRUCTIONS
des zones Um-b, Um-c, AUm, A & N

comm'une
COULEUR



+33 0(6)23.90.02.75 yello@sophiegarciacoloriste.com
siret 509607099 00033 • TVA Intracommunautaire FR41 509607099

Image Factory • Les Papeteries • 3, esplanade Augustin Aussédat • Cran Gevrier 74960 Annecy

02





Zones Um-b, Um-c, Aum, A & N

Préalable 05

03

LES COULEURS DES CONSTRUCTIONS

des zones Um-b, Um-c, AUm, A & N 08

Les toitures 09

Les façades 10

Les menuiseries 13

Suggestions d'accords de coloration 16

Les parti-pris de coloration 19

Zones
Um-b
Um-c
AUM
A & N

UNE CHARTE DE COULEURS ADAPTÉE POUR LA VALORISATION DE L'ARCHITECTURE, ET LA PRÉSERVATION DES SPÉCIFICITÉS DU PAYSAGE

Chaque environnement présentant sa gamme de couleurs particulière, toute introduction de nouvelles teintes par le biais de l'architecture, doit se faire dans un souci d'intégration optimale des nouvelles constructions au paysage existant.

Or, aujourd'hui, les matériaux de synthèse offrant de nombreuses possibilités d'utilisation de couleurs intenses, toujours plus éloignées des teintes traditionnelles ou des matériaux naturels, l'emploi aléatoire de la couleur s'avère délicat car le risque est important de générer des contrastes visuels dissonants avec le paysage dans lequel les constructions ont pour vocation de s'intégrer.

Dans le souci de préserver la spécificité du paysage et d'enrayer la propagation anarchique de teintes trop artificielles ou "tapageuses", une stratégie créative et globale de la couleur s'impose qui passe par un recentrage de la politique de construction et de ravalement **sur une charte de couleurs** concertée, mise au point à partir et dans le respect de la gamme colorée de l'existant.

Le présent nuancier, établi dans le cadre du P.L.U et référencé dans son règlement écrit, a pour objet d'harmoniser les teintes des constructions au sein de la commune; il a pour fonction et but d'éviter les teintes trop soutenues et disparates.

Il laisse cependant une grande liberté dans l'agencement des couleurs entre les façades et les éléments extérieurs : menuiseries et autres.

Le nuancier est défini par une liste de références issues du nuancier RAL D2 Design pour façades, toitures, menuiseries (volets et portes), huisseries, portails et toitures.



Dans les hameaux anciens, la Commune souhaite que les nouvelles constructions, rénovations ou extensions s'harmonisent avec le bâti ancien et disposent donc d'une liste de RAL D2 Design spécifiques.

• PRÉALABLE •

Vision première du spectateur, la couleur entre pour une large part dans la composition des paysages, ruraux comme urbains. Fantastique outil de création d'ambiance et d'expression de l'espace, la couleur agit comme :

- un **révélateur** de l'architecture
- un **facteur d'intégration** de cette architecture à un environnement

Dès lors que se profile la volonté de construire ou réhabiliter, tout en conservant à la commune une authenticité et une identité, la couleur est un outil essentiel dans la valorisation du patrimoine, la requalification des constructions récentes, mais également l'intégration harmonieuse de tout nouvel élément du cadre bâti dans son environnement.

Zones
Um-b •
Um-c •
AUM •
A & N •

PERCEPTION DE LA COULEUR

Simplifiée dans sa lecture globale, et complexe dans sa vision élémentaire, la couleur change selon l'échelle et la distance de perception.

Perçue de loin, une architecture est appréhendée dans l'ensemble global du site dont elle devient un élément constitutif. C'est de cette perception lointaine et globale que dépend la qualité des couleurs du paysage.

A moindre distance, la perception élémentaire amène à une lecture plus détaillée de l'architecture dans laquelle les taches colorées s'affirment et prennent consistance de même qu'apparaissent les textures, matériaux et structures des constructions.

Aussi, pour une juste intégration des constructions dans le paysage, c'est à ces deux niveaux de perception qu'il faut satisfaire. La prise en considération des données environnementales mais également du caractère des édifices alentour apparaît alors indispensable.

06

EFFETS DE SURFACES

Le relief et la matière des éléments sur lesquels doit être apposée la couleur doivent être pris en compte dans le choix de la valeur (luminosité) d'une tonalité.

Une surface lisse réfléchit plus fortement la lumière qu'une surface structurée ou rugueuse. Par conséquent, la même tonalité paraîtra plus claire sur une surface lisse, le relief créant des ombres qui obscurcissent la valeur initiale de la couleur. Ainsi, plus la surface est lisse, plus il est important de foncer la clarté d'une couleur. Il est donc souhaitable de choisir une tonalité plus foncée qui paraîtra sur le mur toujours plus claire que sur l'échantillon

COULEURS & CONTRASTE

Dans un paysage où les tonalités de façade gravitent autour des bruns et des gris colorés, n'ont initialement pas une pigmentation éclatante, il est périlleux d'utiliser des tons vifs, par trop agressifs dans l'environnement.. En revanche, dans certains cas, un accent de couleur vive peut être utilisé pour faire ressortir un ou des éléments ponctuels de l'architecture (porte d'entrée, volets...). Il reste cependant toujours plus élégant de jouer le contraste de valeur afin d'éviter la multiplication des tonalités, l'anarchie visuelle et par là, de préserver une harmonie dominante.

L'appréciation des couleurs se fait toujours par phénomène de contraste, une teinte n'étant jamais isolée mais en contact permanent avec une ou plusieurs teintes voisines. Aussi, tonalité et valeur (luminosité) sont les données fondamentales à prendre en considération lors du choix d'une teinte destinée à prendre place dans le paysage.

A distance, le choix de la valeur vient en priorité (la luminosité étant perçue en amont de la tonalité). Ainsi une teinte trop claire ou vive, telle que blanc ou rose peut amener un contraste visuel trop fort dans un environnement végétalisé, alors qu'un mur de pierre ou d'enduit de valeur moyenne s'y fondra plus harmonieusement.

Données sur les effets des couleurs inspirées de l'ouvrage "Les couleurs de la France" JP Lenclos

CHOISIR ÉTAPE PAR ÉTAPE, AU REGARD DE L'EXISTANT

Quelles que soient la nature, l'échelle et la fonction d'un édifice pour lequel le choix des matériaux et couleurs est à définir, une prise en considération du caractère du paysage ainsi que des constructions environnantes s'impose. Un édifice fait partie d'un contexte.

Il est toujours nécessaire de tenir compte des couleurs et des matériaux dominants du paysage, afin que le choix des tonalités de l'édifice à traiter soit cohérent avec le milieu, même si les teintes choisies sont contrastantes.

Il est souhaitable, dans une volonté de juste intégration à l'environnement d'observer en premier lieu les éléments du paysage et les édifices voisins. Ensuite, il importe de tenir compte des dominantes que les matériaux des constructions voisines expriment en valeur et tonalité (luminosité et ambiance existante)

Suite à la prise en considération des éléments dominants environnementaux, l'édifice lui-même est abordé en commençant toujours par la palette générale et la couleur de la surface apparente prédominante qui se trouve souvent être la toiture, choisie au regard des toitures alentour.

En relation avec la teinte du toit est alors déterminée la couleur de la façade. Sont enfin appréhendées dans la palette ponctuelle, les couleurs des menuiseries et autres éléments de détail de la construction.

A ce stade, toute latitude est permise d'accorder les couleurs dans une ambiance "ton sur ton" (volets bruns sur façade jaune) ou au contraire dans une harmonie plus contrastée.

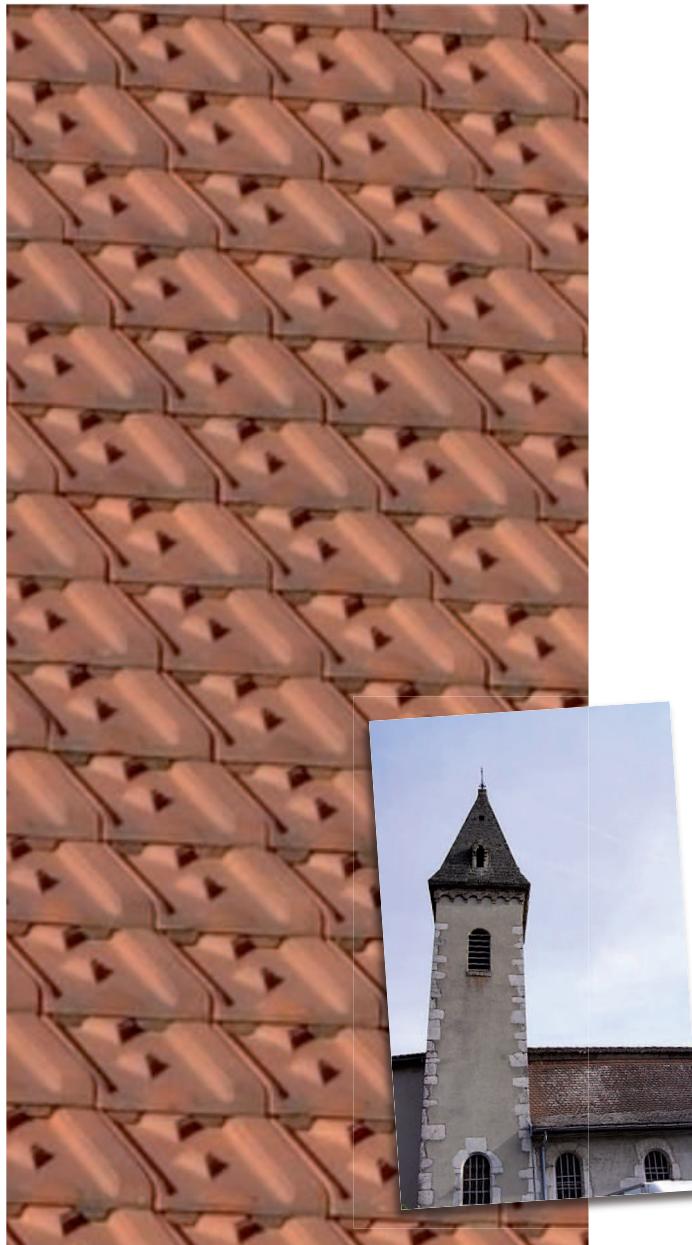
Influencé par les préférences personnelles et la nécessité du respect de l'environnement existant, le choix de la coloration d'une construction doit s'appréhender élément par élément dans un processus partant du paysage et allant du général au particulier :

- Observation de l'environnement naturel
- Prise en compte des teintes des édifices voisins 07
- Choix de la couleur de toiture
- Choix de la couleur de façade
- Choix de la couleur des menuiseries
- Choix de la couleur du bardage et autres éléments architectoniques inhérents à la construction (retour de toit, balcon, portail, ferronneries...)



08

- LES COULEURS DES CONSTRUCTIONS •
- Zones Um-b, Um-c, AUm, A, N •



LES TEINTES AUTORISÉES

Élément d'importance dans une architecture, pour son impact et son rôle dans le paysage de loin comme de près, la toiture doit être choisie en premier lieu et au regard des constructions de même style.

Il importe, dans la recherche d'une intégration harmonieuse de la construction au paysage, de conserver et prolonger l'esprit et le caractère des bâtiments traditionnels qui ont apporté les premières touches colorées dans l'environnement tout en s'y intégrant dans la "discréction". C'est pourquoi, lors d'une réhabilitation par exemple, il convient d'éviter les teintes trop vives ou claires et se laisser guider par les indications données par les constructions alentour.

Les références autorisées pour les teintes de couvertures sont :

- ocre rouge
- ocre brun
- couleur "SERAC", flammé ou non, panaché ou non
- Ral 000 : 45 00
- Ral 240 : 30 05

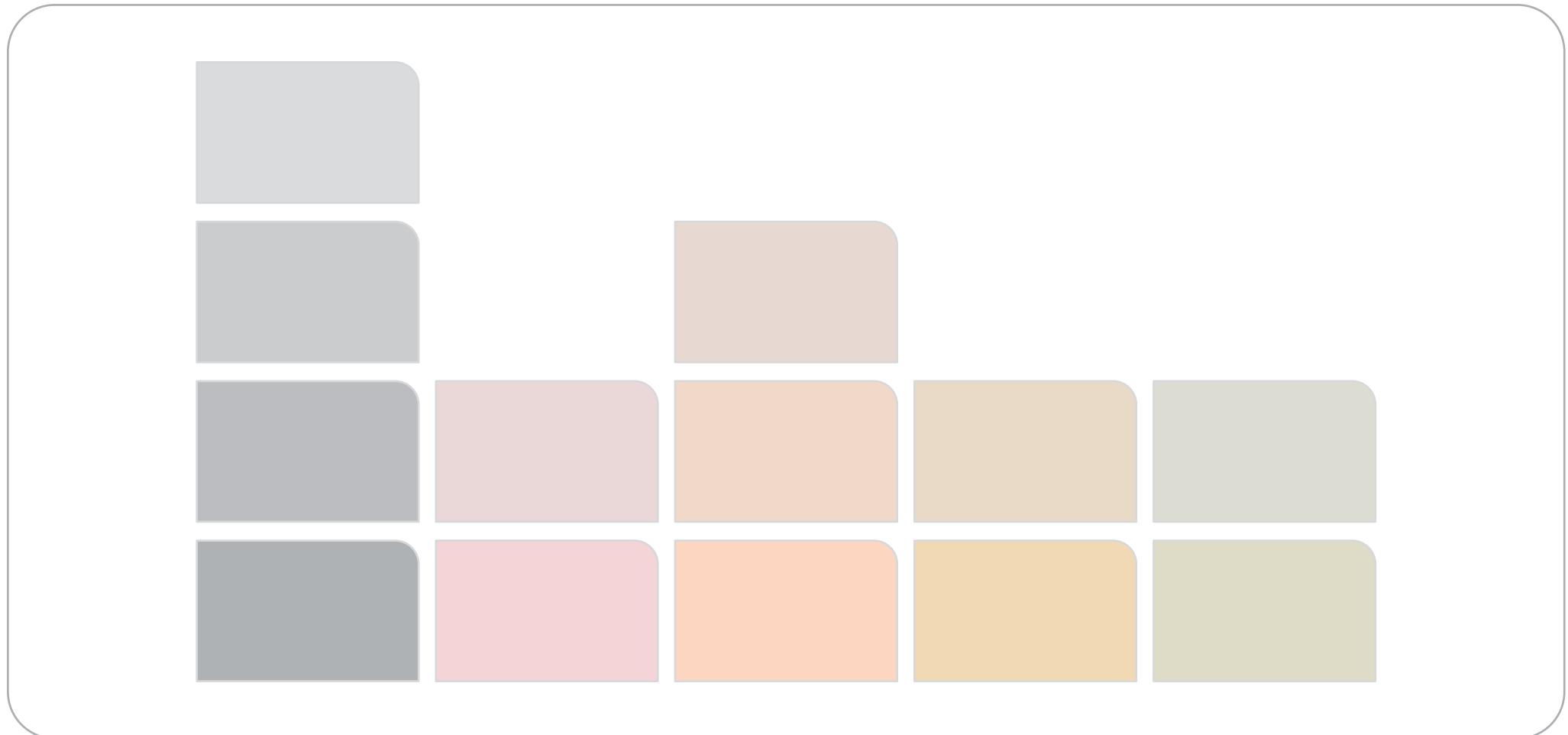


RAL 240 : 30 05



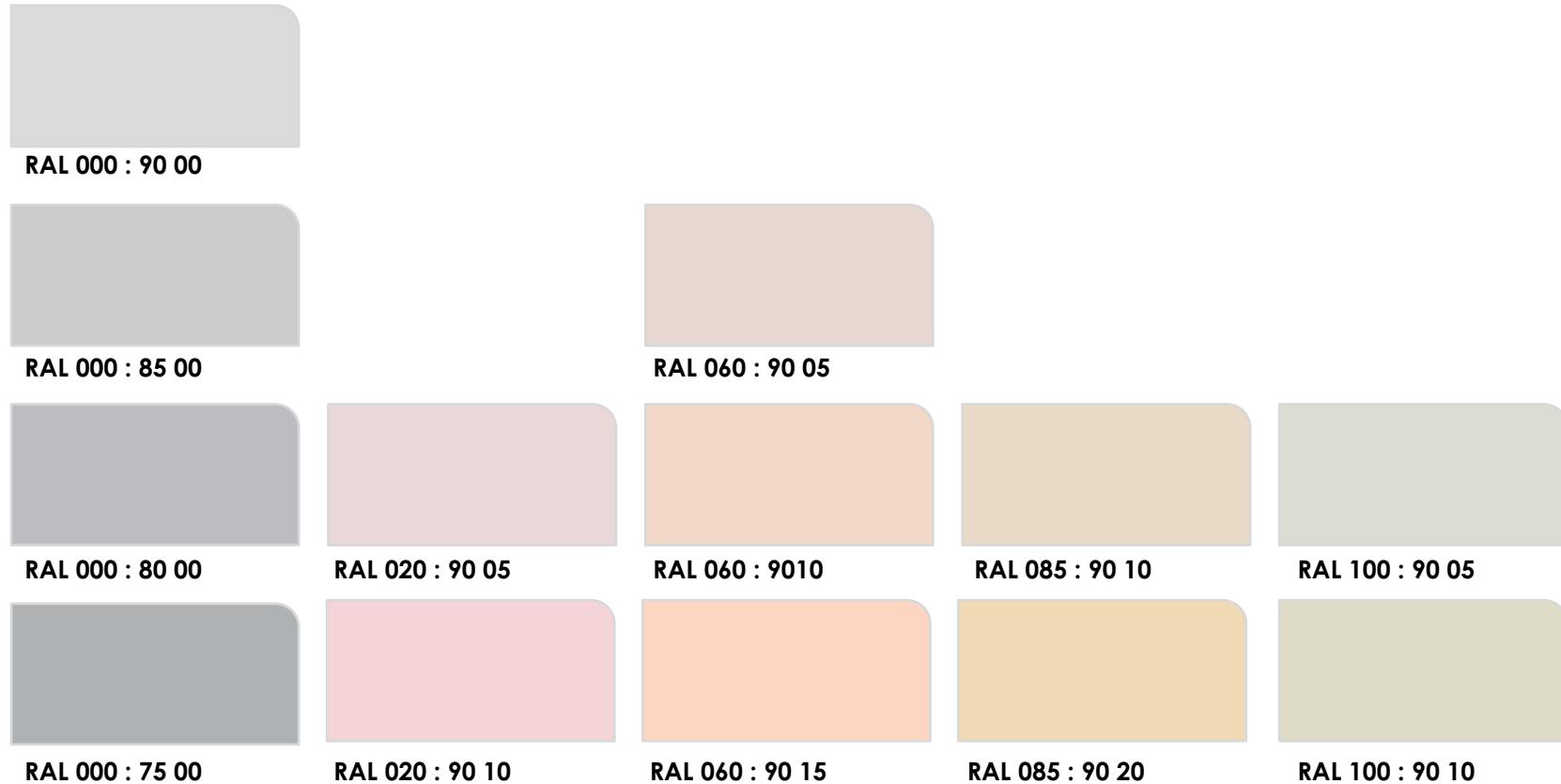
RAL 000 : 45 00

LES FAÇADES Zones Um-b, Um-c, AUm, A, N



Fond de façade – soubassements – encadrements • Palette de 13 couleurs

LES RÉFÉRENCES DES TEINTES



Pour les **façades bois**, sont autorisées les teintes "Bois naturel ou couleurs de bois naturelles"

Les soubassements en façade - s'ils sont marqués - et les murets de clôture devront être peints dans la même teinte que la façade avec éventuellement une nuance plus soutenue (degré d'intensité plus fort).

PRÉCONISATIONS

L'aspect architectural tiendra compte de celui des constructions existantes qui caractérisent le quartier dans lequel elles seront édifiées, dans la volonté de prolongement de "séquences d'architecture" homogènes afin que le bâtiment s'intègre au mieux à la culture, l'architecture, la forme urbaine et le paysage local.

ASPECT ET COULEURS DES FAÇADES

Les propositions architecturales doivent contribuer à une mise en valeur pertinente des quartiers dans lesquels les projets s'inscrivent. Cette mise en valeur peut se justifier par la prise en compte soit d'une part, de références architecturales présentes sur le territoire, sans verser vers le façadisme ou le mimétisme, soit d'autre part, par une recherche visant à favoriser l'introduction d'une plus grande diversité architecturale cohérente avec son environnement.

Les constructions nouvelles doivent établir une continuité évidente de perception et d'aménagement avec le bâti environnant. Pour ce faire, elles seront composées dans un rapport étroit avec les constructions voisines en intégrant les grands principes de leur volumétrie et le lien avec l'espace public; de même la couleur, en rapport avec l'ambiance existante doit contribuer à la pérennisation d'une unité au sein du quartier.

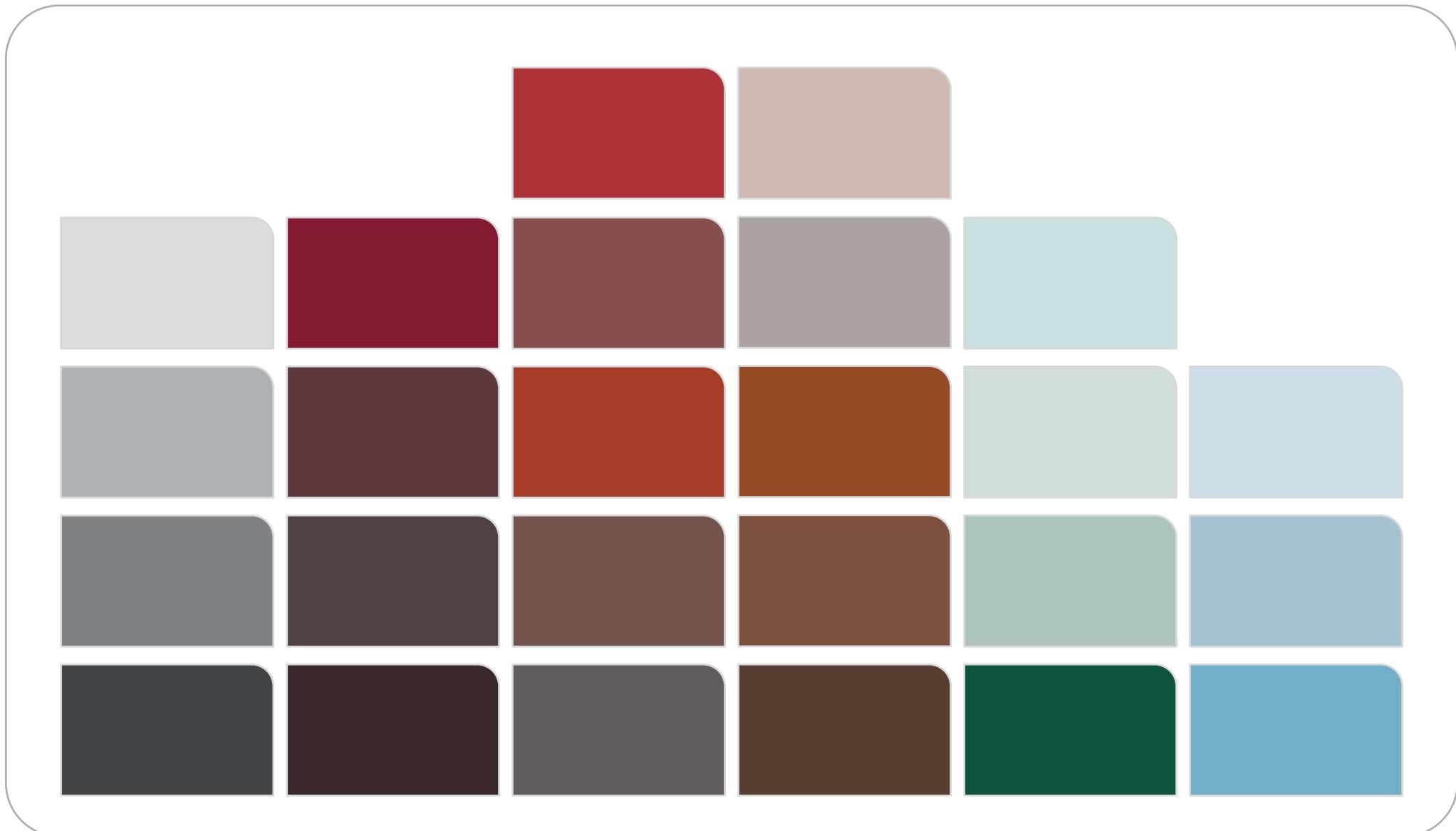
12

FAÇADES DISCRÈTES / MENUISERIES AFFIRMÉES

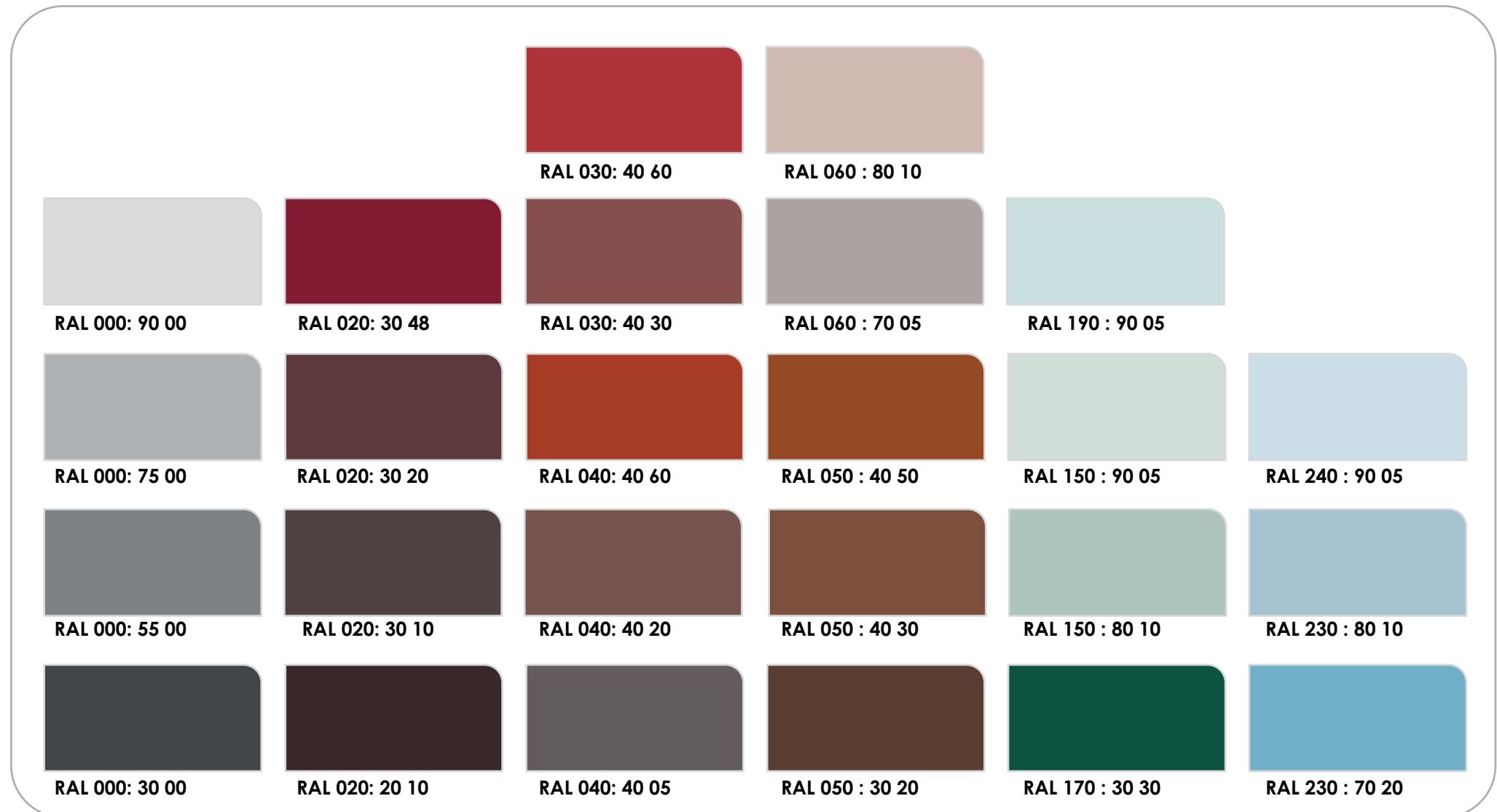
La façade peut être relativement colorée, mais l'emploi de tons trop vifs ou trop en contraste avec le paysage environnant reste à éviter (plus encore dans les hameaux). Le choix de la tonalité peut être orienté par la toiture; la valeur (clarté) doit s'approcher de celle des bâtiments alentour ou du même style.

Du fait de l'impact visuel fort que peuvent produire, de loin comme de près, des tons trop saturés, il est donc préférable, (au regard de l'emplacement de la construction et de son "impact paysager"), de réserver l'utilisation des couleurs vives ou foncées aux menuiseries ou autres éléments de petite surface et de s'orienter vers des tons subtilement colorés pour la façade.

Dans le respect de ses spécificités et son caractère, la coloration doit contribuer à la valorisation de la construction tout en participant, à sa juste intégration au cœur d'un quartier dont il importe de comprendre et préserver l'ambiance et l'identité.



LES RÉFÉRENCES DES TEINTES



Les boiseries, menuiseries ou autres éléments extérieurs seront dans une teinte en harmonie avec la teinte de la façade.

PRÉCONISATIONS

LES MENUISERIES / volets, portes, huisseries, portails

Les tonalités dérivées du bois (du brun au beige du bois clair non traité) sont conseillées.

Les couleurs autres (vert, bleu, rouge) seront plutôt foncées, sur de petites surfaces et dans un accord nuancé avec celle du fond de façade (couleur des volets issue de celle de la façade. Exemple : framboise sur rose pâle, marron sur jaune...).

Le blanc cru (pur) est interdit.

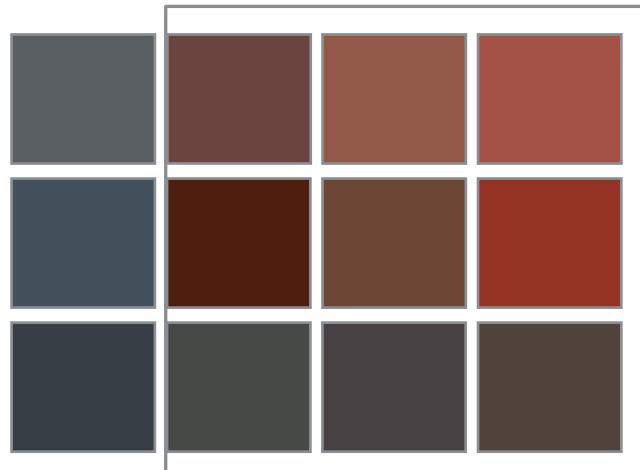
Pour les menuiseries en bois comme en PVC, la teinte doit rester en harmonie entre portes et volets, avec le bardage selon les cas et le caractère de la construction.

Il reste préférable de composer avec peu de couleurs et de faire jouer la clarté plutôt que risquer des accords dissonants en utilisant trop de tonalités différentes et contrastées entre elles et avec l'environnement.

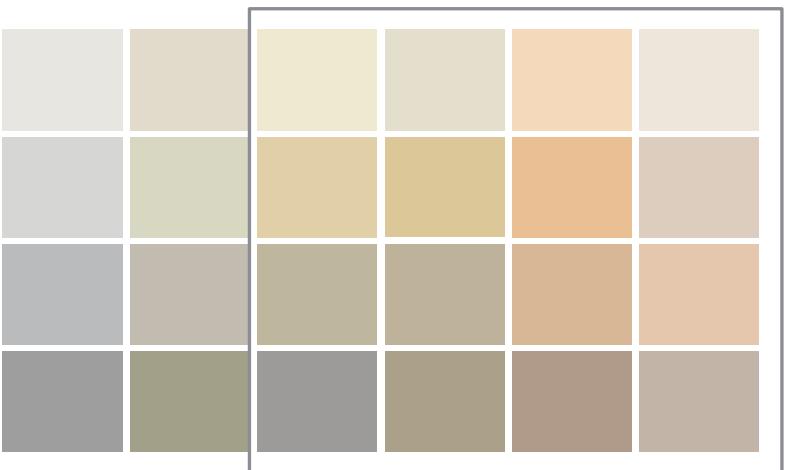
Une couleur ne venant jamais seule, il reste nécessaire avant tout choix de tonalité de s'imprégner de l'ambiance existante alentour (chaude, grisée, contrastée....) afin que la construction, à intégrer dans l'ostentation ou la discréetion, participe de l'unité de l'ensemble.

SUGGESTION D'ACCORDS DE COLORATION Zones Um-b, Um-c, AUm, A, N

RAPPORTS TOITURES / FAÇADES

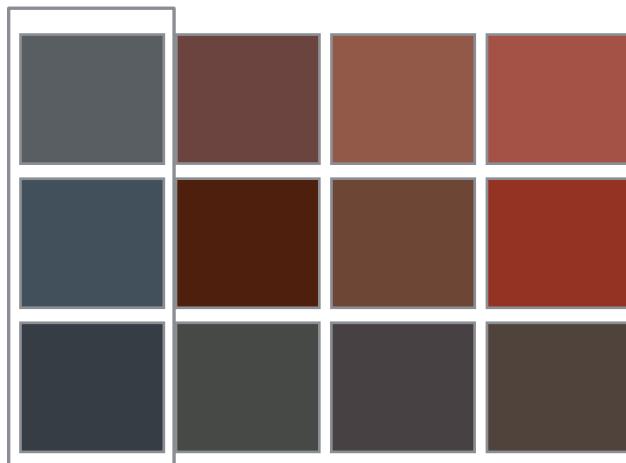


16 TOITURES : couleurs chaudes

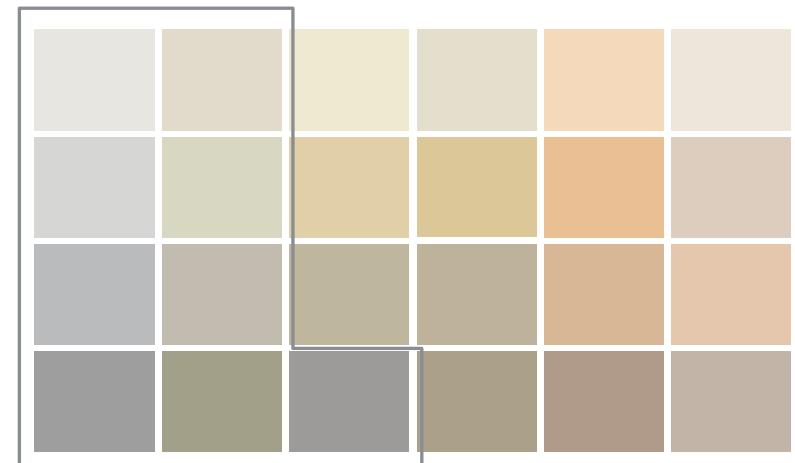


S'ACCORDENT PLUTÔT AVEC

FAÇADES : couleurs chaudes et affirmées



TOITURES : couleurs grisées et bleutées

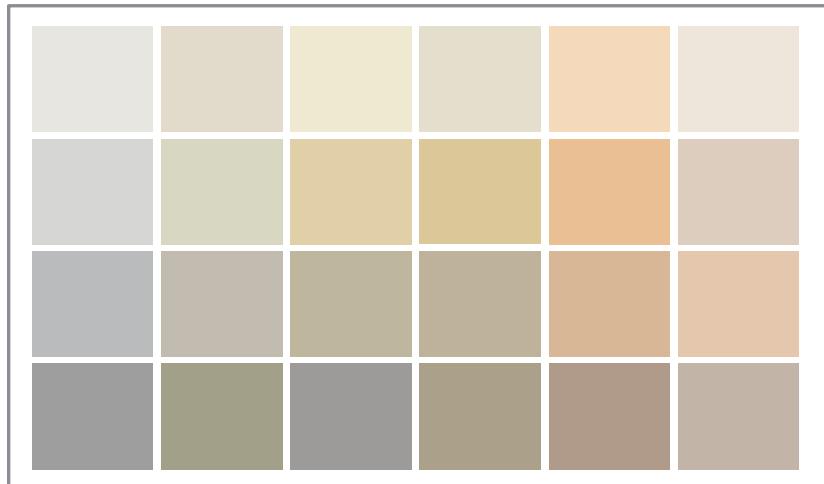


S'ACCORDENT PLUTÔT AVEC

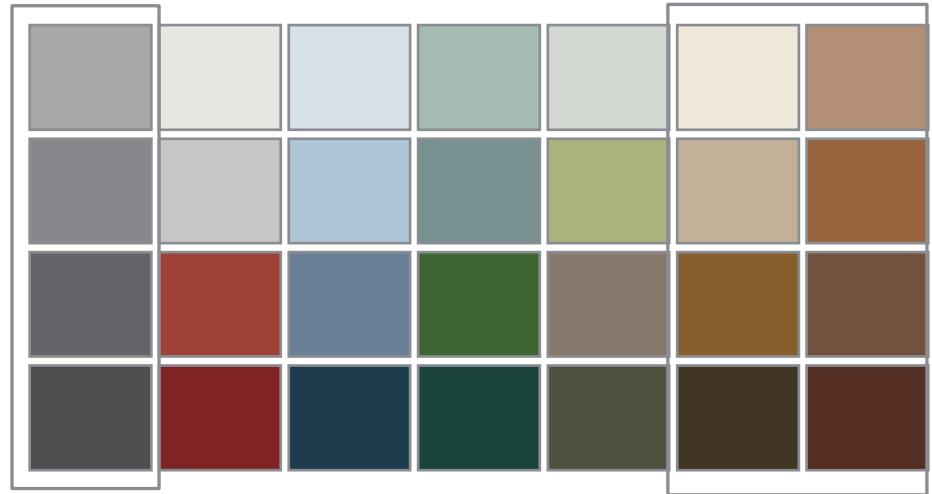
FAÇADES : couleurs plutôt froides et grisées

SUGGESTION D'ACCORDS DE COLORATION Zones Um-b, Um-c, AUm, A, N

RAPPORTS FAÇADES / MENUISERIES



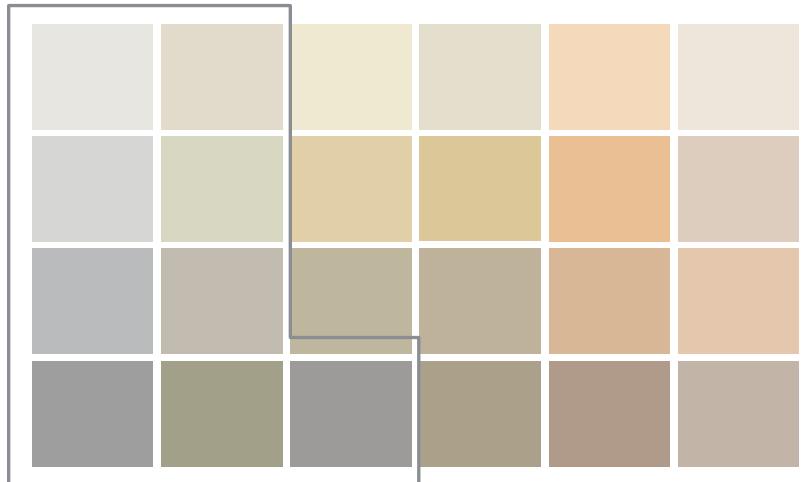
FAÇADES : toutes couleurs



S'ACCORDENT PLUTÔT AVEC

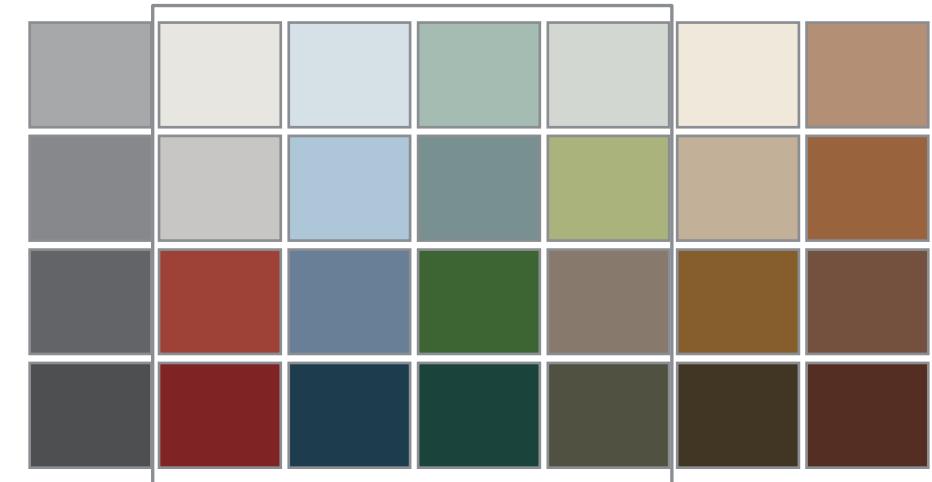
MENUISERIES: teintes du bois (préférablement) + gris

17



FAÇADES : couleurs grisées (façades enduites)

S'ACCORDENT PLUTÔT AVEC



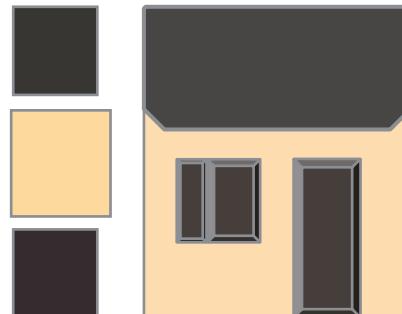
MENUISERIES: couleurs "affirmées" (historiques)

COLORATION TON SUR TON

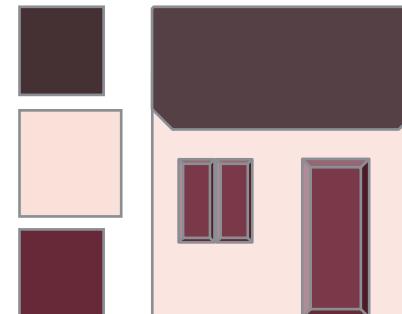
Déclinée en valeur et en saturation,(du clair au foncé et de la couleur pure au gris), une même couleur décomposée en plusieurs teintes peut servir l'ensemble d'une construction.

18

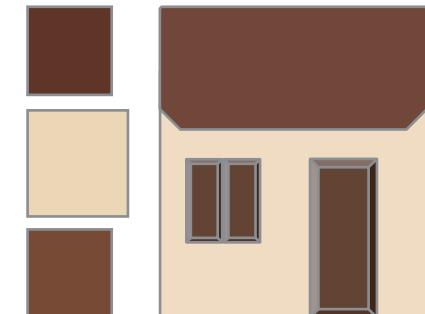
Sont ici présentés des exemples de **coloration, dans la nuance**, d'une habitation pour laquelle toiture, fond de façade et menuiseries sont choisis autour d'une même couleur (jaune, rose, marron et bleu, vert, ocre).



jaune

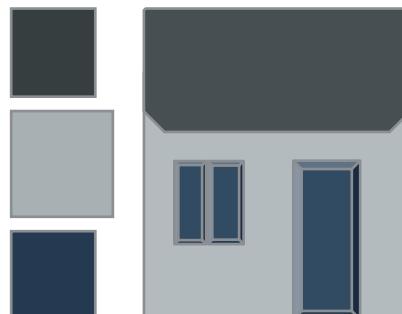


framboise



orange

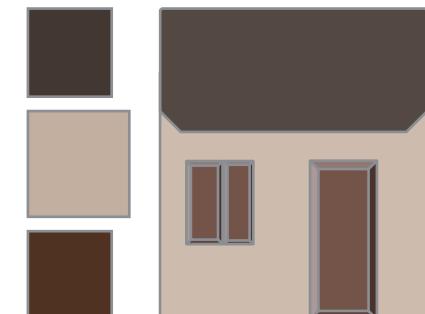
Une coloration en camaïeu atténue le contraste clair/obscur généré par des volets foncés sur une façade très claire, adoucit l'aspect de la construction et concourt à son intégration discrète dans le paysage.



bleu



vert



orange

Tonalité de base :

LES PARTI-PRIS DE COLORATION

C'est d'abord l'observation du paysage, puis le recensement et l'analyse des données dominantes des constructions qui permettent de saisir l'identité colorée d'un secteur et par la suite conditionnent la mise au point de gammes de teintes en adéquation avec les problématiques et la spécificité des lieux.

Toutefois, la nécessité de tenir compte de l'existant s'impose et à partir des palettes adaptées au contexte, dans une approche rationnelle de l'application de la couleur à l'architecture, plusieurs orientations pertinentes à suivre

LE MIMÉTISME

- Reprenant les teintes de l'environnement immédiat, la construction se fond dans le décor. En ton sur ton, elle s'intègre subtilement à la gamme existante.



LE JEU DE CONTRASTE

- Mise en valeur par des teintes contrastant avec l'ambiance existante, mais complémentaires à la palette actuelle, la construction apporte une nouvelle dimension à l'ensemble.



LA COMPLÉMENTARITÉ

- La construction s'affirmant dans des couleurs proches de celles des bâtiments alentour vient compléter et enrichir l'ambiance existante (camaïeu).



19

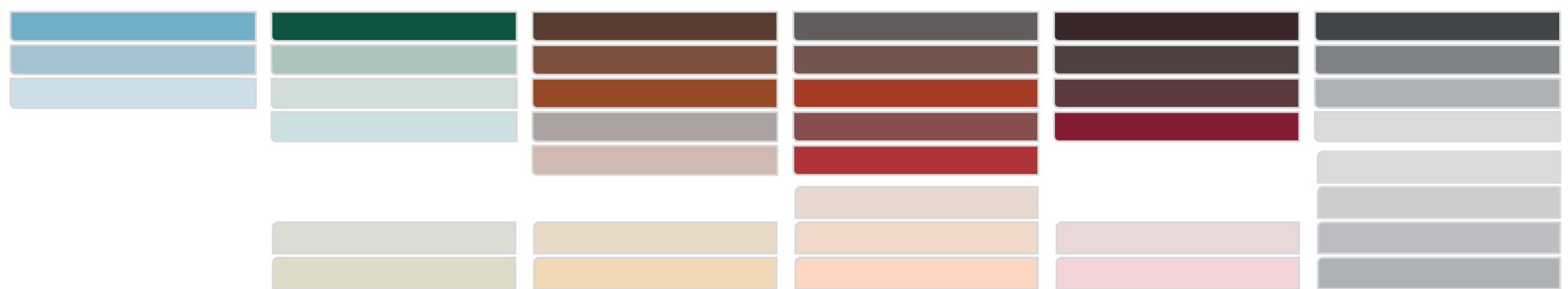
LA NEUTRALITÉ

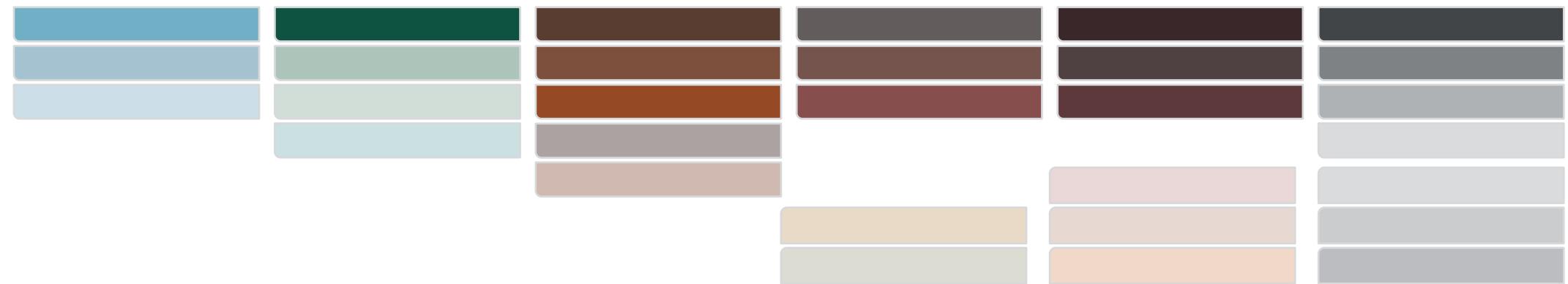
- Dans des tons grisés (gris colorés), neutres dans un environnement coloré, la construction s'intègre "humblement", générant confort visuel, calme et discréetion



Le style, le caractère, la morphologie, l'orientation, la situation, (donc la perception et l'impact visuel) de la construction dans le paysage, restent des paramètres à considérer afin de déduire la juste orientation à adopter au moment de la coloration.

NUANCIE^R COMMUNAL





NUANCER COMMUNAL

LES PARTI-PRIS DE COLORATION

C'est d'abord l'observation du paysage, puis le recensement et l'analyse des données dominantes des constructions qui permettent de saisir l'identité colorée d'un secteur et par la suite conditionnent la mise au point de gammes de teintes en adéquation avec les problématiques et la spécificité des lieux.

Toutefois, la nécessité de tenir compte de l'existant s'impose et à partir des palettes adaptées au contexte, dans une approche rationnelle de l'application de la couleur à l'architecture, plusieurs orientations pertinentes à suivre

LE MIMÉTISME

- Reprenant les teintes de l'environnement immédiat, la construction se fond dans le décor. En ton sur ton, elle s'intègre subtilement à la gamme existante.



LE JEU DE CONTRASTE

- Mise en valeur par des teintes contrastant avec l'ambiance existante, mais complémentaires à la palette actuelle, la construction apporte une nouvelle dimension à l'ensemble.



LA COMPLÉMENTARITÉ

- La construction s'affirmant dans des couleurs proches de celles des bâtiments alentour vient compléter et enrichir l'ambiance existante (camaïeu).



19

LA NEUTRALITÉ

- Dans des tons grisés (gris colorés), neutres dans un environnement coloré, la construction s'intègre "humblement", générant confort visuel, calme et discrétion



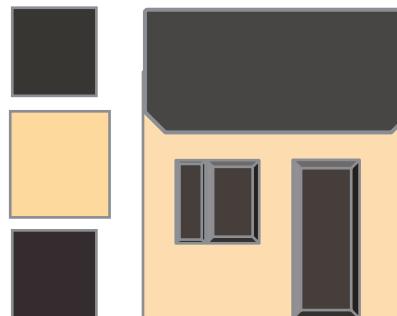
Le style, le caractère, la morphologie, l'orientation, la situation, (donc la perception et l'impact visuel) de la construction dans le paysage, restent des paramètres à considérer afin de déduire la juste orientation à adopter au moment de la coloration.

COLORATION TON SUR TON

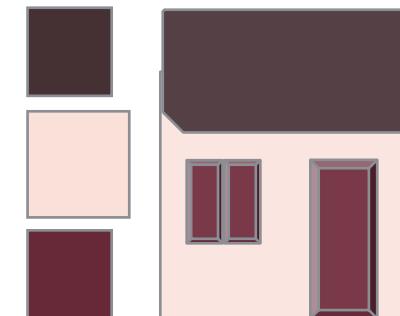
Déclinée en valeur et en saturation,(du clair au foncé et de la couleur pure au gris), une même couleur décomposée en plusieurs teintes peut servir l'ensemble d'une construction.

Sont ici présentés des exemples de **coloration, dans la nuance**, d'une habitation pour laquelle toiture, fond de façade et menuiseries sont choisis autour d'une même couleur (jaune, rose, marron et bleu, vert, ocre).

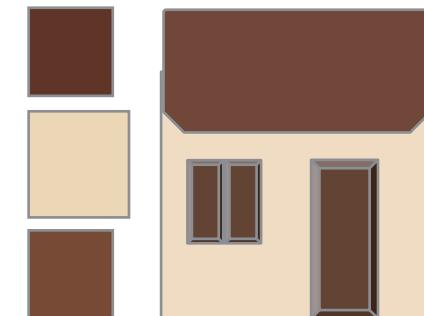
18



jaune



framboise



orange

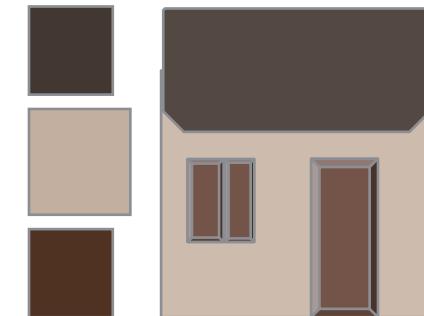
Une coloration en camaïeu atténue le contraste clair/obscur généré par des volets foncés sur une façade très claire, adoucit l'aspect de la construction et concourt à son intégration discrète dans le paysage.



bleu



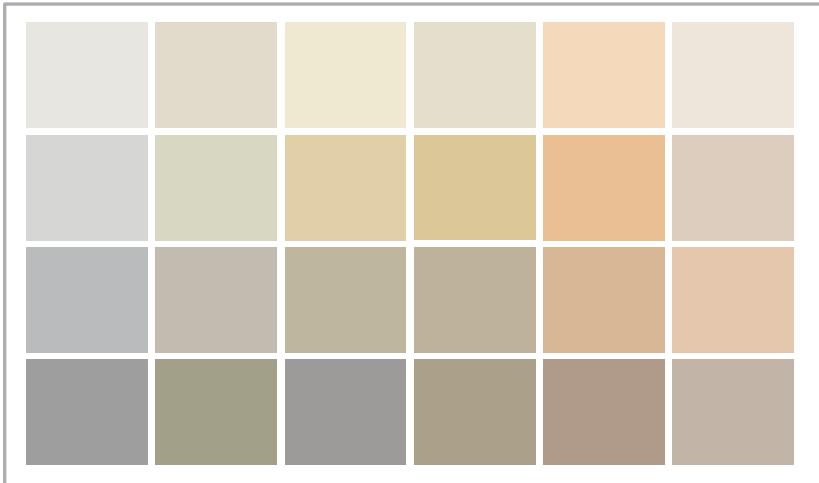
vert



orange

Tonalité de base :

RAPPORTS FAÇADES / MENUISERIES



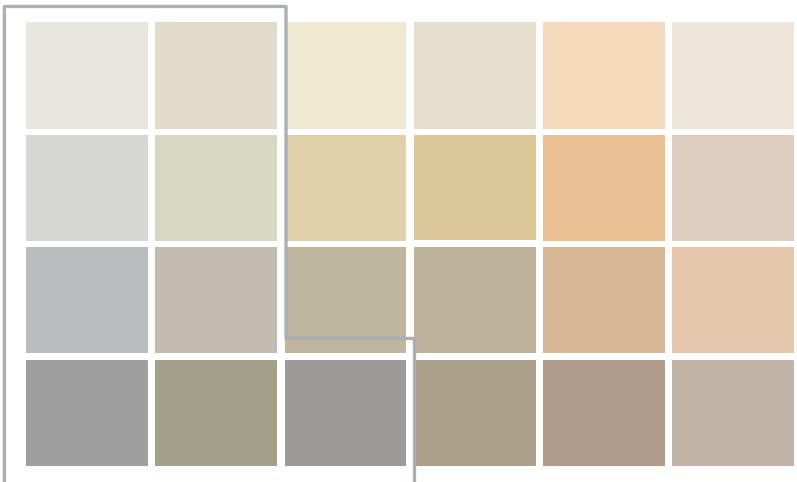
FAÇADES : toutes couleurs



S'ACCORDENT PLUTÔT AVEC

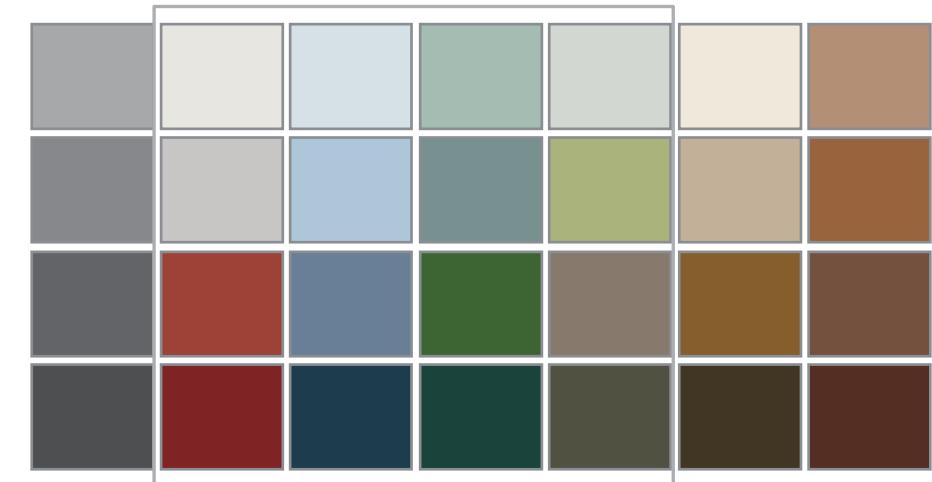
MENUISERIES: teintes du bois (préférablement) + gris

17



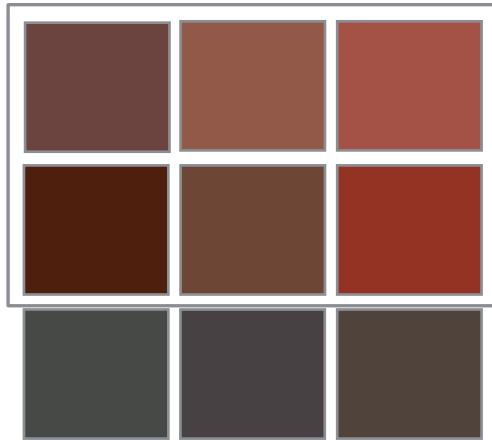
FAÇADES : couleurs grisées (façades enduites)

S'ACCORDENT PLUTÔT AVEC

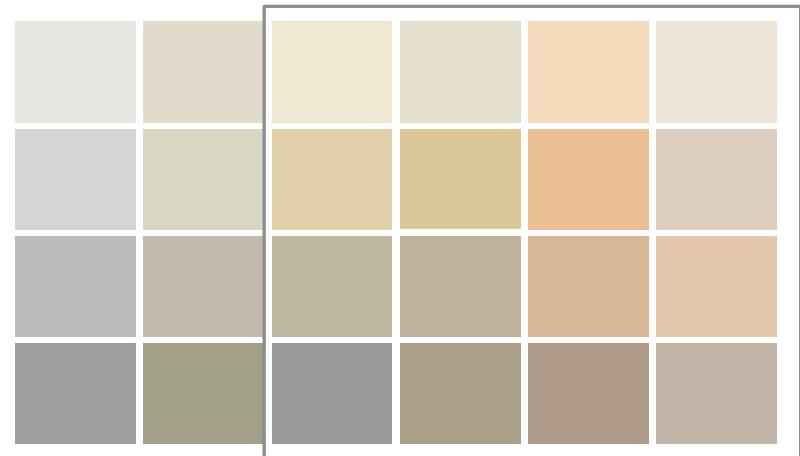


MENUISERIES: couleurs "affirmées" (historiques)

RAPPORTS TOITURES / FAÇADES

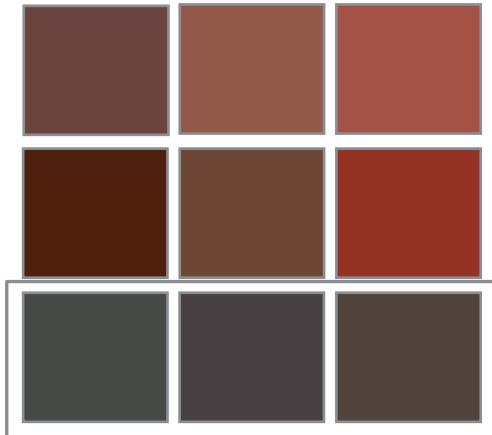


16 TOITURES : couleurs chaudes

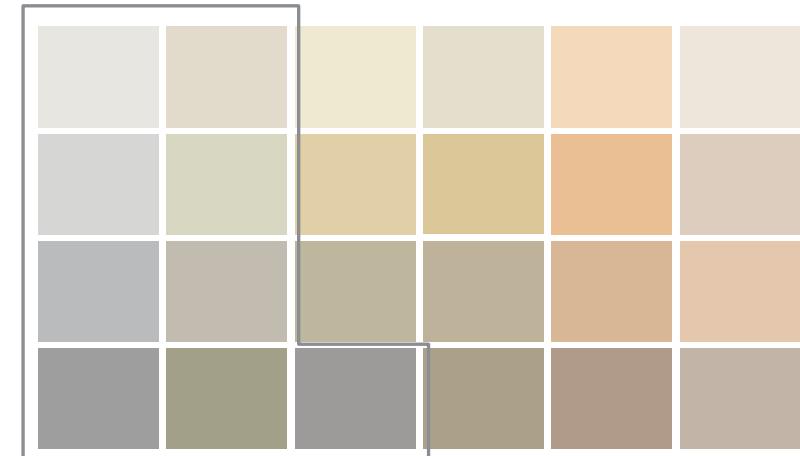


S'ACCORDENT PLUTÔT AVEC

FAÇADES : couleurs chaudes et affirmées



TOITURES : couleurs foncées ou grisées



S'ACCORDENT PLUTÔT AVEC

FAÇADES : couleurs plutôt froides et grisées

PRÉCONISATIONS

LES MENUISERIES / volets, portes, huisseries, portails

En cas de réhabilitation, dans un souci de préservation du caractère patrimonial du bâtiment, les matériaux autres que le bois ou le métal peint sont à éviter de même que les tons trop clairs. Sur des façades "grisées" de valeurs moyenne et foncée, les couleurs franches et sombres sont conseillées; sur les façades plus claires et colorées (ocre, gris rosé...), l'utilisation du bois, dans ses tonalités foncées est préconisée. Si le choix s'oriente vers des tons clairs, le blanc pur, trop lumineux et "artificiel" dans un paysage rural, doit être modéré au profit d'un gris légèrement teinté ou de couleurs claires, adoucies, en accord avec la façade.

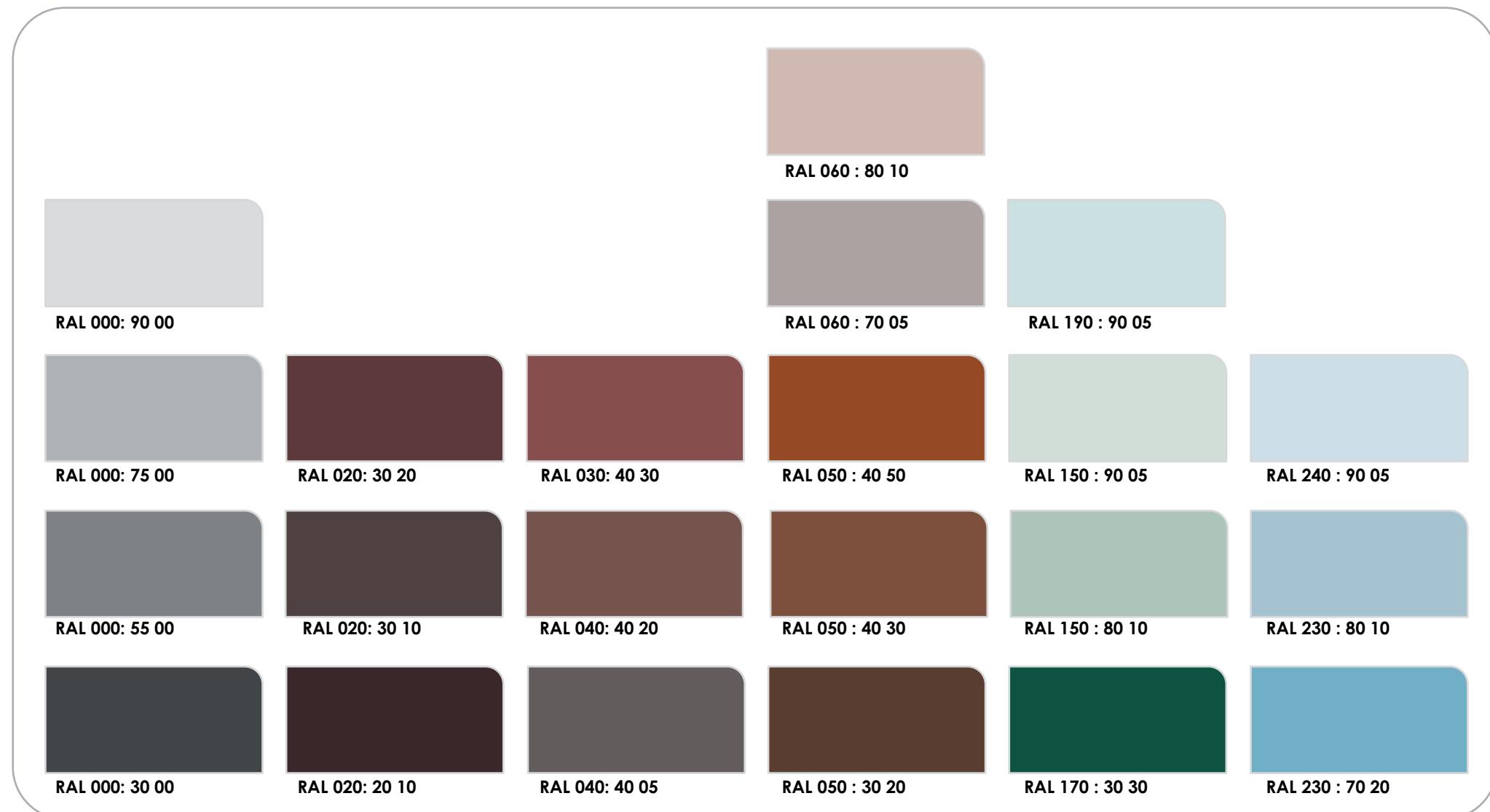
Le blanc cru (pur) est interdit.

Pour les menuiseries en bois comme en PVC, la teinte doit rester en harmonie entre portes et volets, avec le bardage selon les cas et le 15 caractère de la construction.

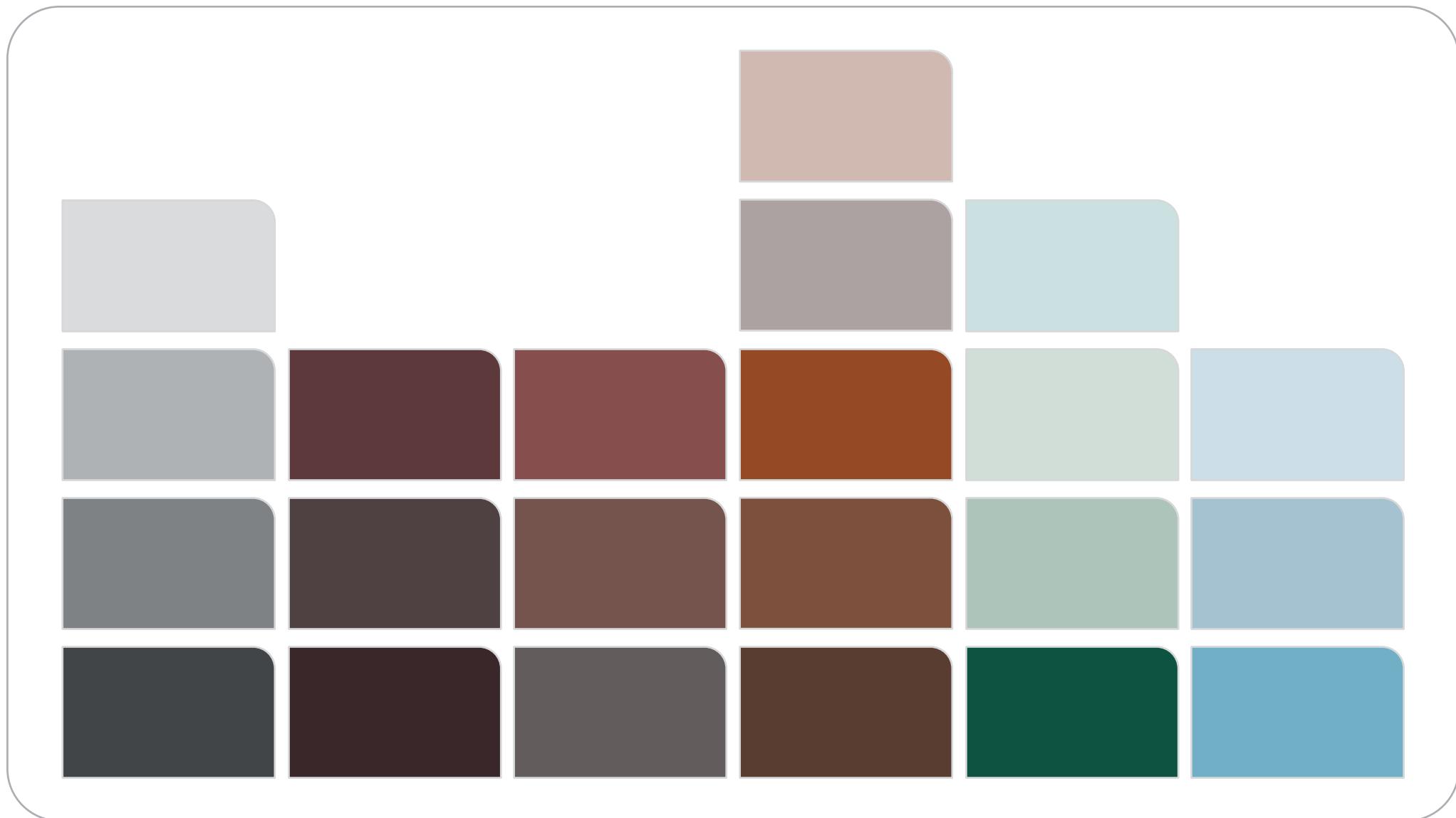
Il reste préférable de composer avec peu de couleurs et de faire jouer la clarté plutôt que risquer des accords dissonants en utilisant trop de tonalités différentes et contrastées entre elles et avec l'environnement.

Une couleur ne venant jamais seule, il reste nécessaire avant tout choix de tonalité de s'imprégnner de l'ambiance existante alentour (chaude, grisée, contrastée....) afin que la construction, à intégrer dans l'ostentation ou la discréetion, participe de l'unité de l'ensemble.

LES RÉFÉRENCES DES TEINTES AUTORISÉES



Les boiseries, menuiseries ou autres éléments extérieurs seront dans une teinte en harmonie avec la teinte de la façade.



Volets – portes – huisseries – portails • Palette de 22 couleurs

PRÉCONISATIONS

L'aspect architectural tiendra compte de celui des constructions existantes qui caractérisent le quartier dans lequel elles seront édifiées, dans la volonté de prolongement de "séquences d'architecture" homogènes afin que le bâtiment s'intègre au mieux à la culture, l'architecture, la forme urbaine et le paysage local.

ASPECT ET COULEURS DES FAÇADES

Les propositions architecturales doivent contribuer à une mise en valeur pertinente des quartiers dans lesquels les projets s'inscrivent. Cette mise en valeur peut se justifier par la prise en compte soit d'une part, de références architecturales présentes sur le territoire, sans verser vers le façadisme ou le mimétisme, soit d'autre part, par une recherche visant à favoriser l'introduction d'une plus grande diversité architecturale cohérente avec son environnement.

Dans le respect de ses spécificités, son caractère, son histoire, sa morphologie, la couleur doit contribuer à la fois à la valorisation de la construction, à une volonté d'homogénéité et d'intégration au cœur des hameaux, dont il importe de préserver l'identité (et venir l'enrichir).

12

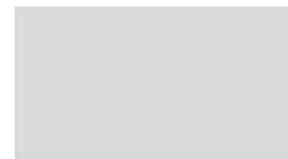
FAÇADES DISCRÈTES / MENUISERIES AFFIRMÉES

Dans une ambiance colorée issue originellement des matériaux naturels, les teintes des façades des constructions traditionnelles gravitent autour des gris colorés plutôt chauds.

En cas de réfection, la façade peut être relativement colorée, mais l'emploi de tons trop vifs ou trop en contraste avec le paysage environnant reste à éviter (plus encore dans les hameaux). Le choix de la tonalité peut être orienté par la toiture; la valeur (clarté) doit s'approcher de celle des bâtiments alentour ou du même style.

Du fait de l'impact visuel fort que peuvent produire, de loin comme de près, des tons trop saturés, il est donc préférable, (au regard de l'emplacement de la construction et de son "impact paysager"), de réservé l'utilisation des couleurs vives ou foncées aux menuiseries ou autres éléments de petite surface et de s'orienter vers des tons subtilement colorés pour la façade.

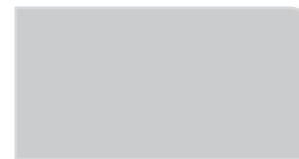
LES RÉFÉRENCES DES TEINTES AUTORISÉES



RAL 000: 90 00



RAL 020: 90 05



RAL 000: 85 00



RAL 060: 90 05



RAL 085: 90 10



RAL 000: 80 00



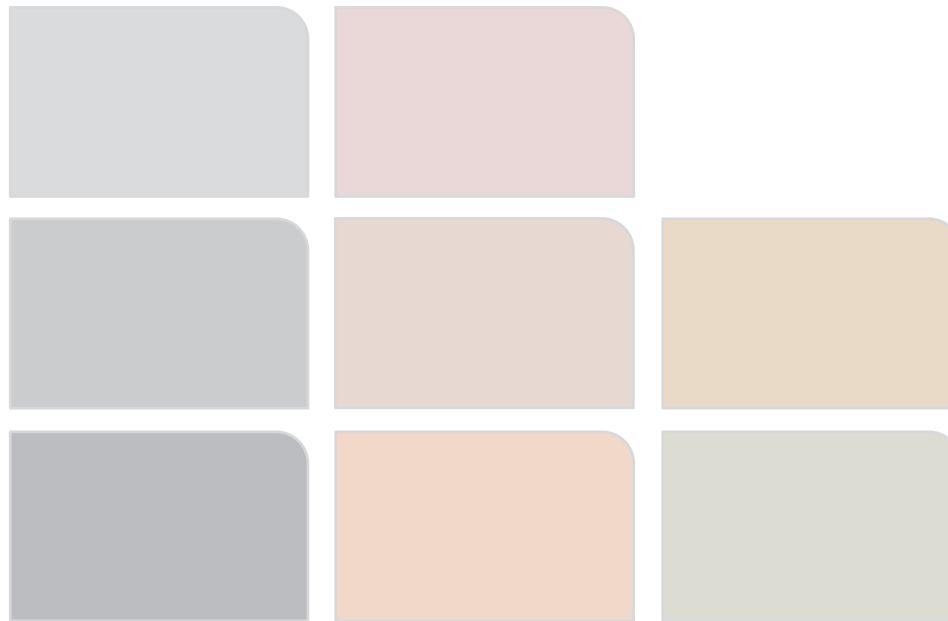
RAL 060: 90 10



RAL 100: 90 05

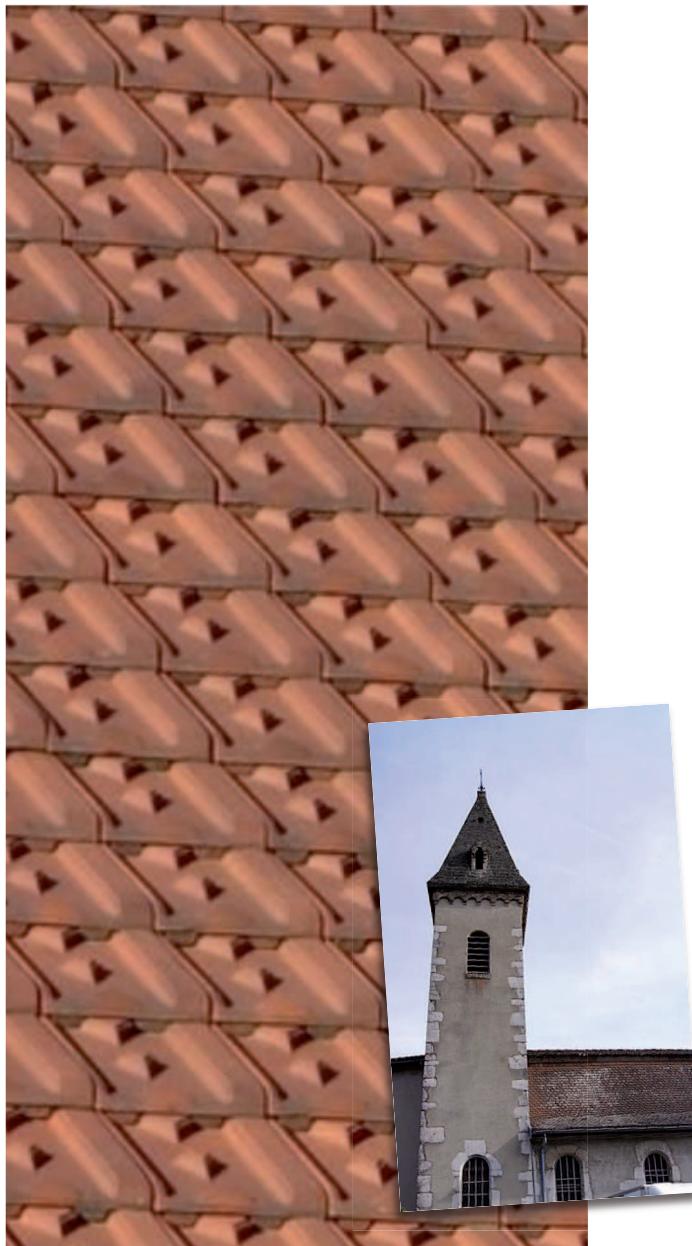
Pour les **façades bois**, sont autorisées les teintes "Bois naturel ou couleurs de bois naturelles"

Les soubassements en façade - s'ils sont marqués - et les murets de clôture devront être peints dans la même teinte que la façade avec éventuellement une nuance plus soutenue (degré d'intensité plus fort).



10

Fond de façade – soubassements – encadremens • Palette de 8 couleurs



LES TEINTES AUTORISÉES

Élément d'importance dans une architecture, pour son impact et son rôle dans le paysage de loin comme de près, la toiture doit être choisie en premier lieu et au regard des constructions de même style.

Il importe, dans la recherche d'une intégration harmonieuse de la construction au paysage, de conserver et prolonger l'esprit et le caractère des bâtiments traditionnels qui ont apporté les premières touches colorées dans l'environnement tout en s'y intégrant dans la "discrétion". C'est pourquoi, lors d'une réhabilitation par exemple, il convient d'éviter les teintes trop vives ou claires et se laisser guider par les indications données par les constructions alentour.

Les références autorisées pour les teintes de couvertures sont :

09

- ocre rouge
- ocre brun
- couleur "SERAC", flammé ou non, panaché ou non



08

- LES COULEURS DES CONSTRUCTIONS •
- Zones Um-a & les hameaux •

Dans les hameaux anciens, la Commune a souhaité que les nouvelles constructions, rénovations ou extensions s'harmonisent avec le bâti ancien et disposent donc d'une liste de RAL D2 Design spécifiques.

CHOISIR ÉTAPE PAR ÉTAPE, AU REGARD DE L'EXISTANT

Quelles que soient la nature, l'échelle et la fonction d'un édifice pour lequel le choix des matériaux et couleurs est à définir, une prise en considération du caractère du paysage ainsi que des constructions environnantes s'impose. Un édifice fait partie d'un contexte.

Il est toujours nécessaire de tenir compte des couleurs et des matériaux dominants du paysage, afin que le choix des tonalités de l'édifice à traiter soit cohérent avec le milieu, même si les teintes choisies sont contrastantes.

Il est souhaitable, dans une volonté de juste intégration à l'environnement d'observer en premier lieu les éléments du paysage et les édifices voisins. Ensuite, il importe de tenir compte des dominantes que les matériaux des constructions voisines expriment en valeur et tonalité (luminosité et ambiance existante)

Suite à la prise en considération des éléments dominants environnementaux, l'édifice lui-même est abordé en commençant toujours par la palette générale et la couleur de la surface apparente prédominante qui se trouve souvent être la toiture, choisie au regard des toitures alentour.

En relation avec la teinte du toit est alors déterminée la couleur de la façade. Sont enfin appréhendées dans la palette ponctuelle, les couleurs des menuiseries et autres éléments de détail de la construction.

A ce stade, toute latitude est permise d'accorder les couleurs dans une ambiance "ton sur ton" (volets bruns sur façade jaune) ou au contraire dans une harmonie plus contrastée.

Influencé par les préférences personnelles et la nécessité du respect de l'environnement existant, le choix de la coloration d'une construction doit s'appréhender élément par élément dans un processus partant du paysage et allant du général au particulier :

- Observation de l'environnement naturel
- Prise en compte des teintes des édifices voisins 07
- Choix de la couleur de toiture
- Choix de la couleur de façade
- Choix de la couleur des menuiseries
- Choix de la couleur du bardage et autres éléments architectoniques inhérents à la construction (retour de toit, balcon, portail, ferronneries...)

PERCEPTION DE LA COULEUR

Simplifiée dans sa lecture globale, et complexe dans sa vision élémentaire, la couleur change selon l'échelle et la distance de perception.

Perçue de loin, une architecture est appréhendée dans l'ensemble global du site dont elle devient un élément constitutif. C'est de cette perception lointaine et globale que dépend la qualité des couleurs du paysage.

06

A moindre distance, la perception élémentaire amène à une lecture plus détaillée de l'architecture dans laquelle les taches colorées s'affirment et prennent consistance de même qu'apparaissent les textures, matériaux et structures des constructions.

Aussi, pour une juste intégration des constructions dans le paysage, c'est à ces deux niveaux de perception qu'il faut satisfaire. La prise en considération des données environnementales mais également du caractère des édifices alentour apparaît alors indispensable.

EFFECTS DE SURFACES

Le relief et la matière des éléments sur lesquels doit être apposée la couleur doivent être pris en compte dans le choix de la valeur (luminosité) d'une tonalité.

Une surface lisse réfléchit plus fortement la lumière qu'une surface structurée ou rugueuse. Par conséquent, la même tonalité paraîtra plus claire sur une surface lisse, le relief créant des ombres qui obscurcissent la valeur initiale de la couleur. Ainsi, plus la surface est lisse, plus il est important de foncer la clarté d'une couleur. Il est donc souhaitable de choisir une tonalité plus foncée qui paraîtra sur le mur toujours plus claire que sur l'échantillon

COULEURS & CONTRASTE

Dans un paysage où les tonalités de façade gravitant autour des bruns et des gris colorés, n'ont initialement pas une pigmentation éclatante, il est périlleux d'utiliser des tons vifs, par trop agressifs dans l'environnement.. En revanche, dans certains cas, un accent de couleur vive peut être utilisé pour faire ressortir un ou des éléments ponctuels de l'architecture (porte d'entrée, volets...). Il reste cependant toujours plus élégant de jouer le contraste de valeur afin d'éviter la multiplication des tonalités, l'anarchie visuelle et par là, de préserver une harmonie dominante.

L'appréciation des couleurs se fait toujours par phénomène de contraste, une teinte n'étant jamais isolée mais en contact permanent avec une ou plusieurs teintes voisines. Aussi, tonalité et valeur (luminosité) sont les données fondamentales à prendre en considération lors du choix d'une teinte destinée à prendre place dans le paysage.

A distance, le choix de la valeur vient en priorité (la luminosité étant perçue en amont de la tonalité). Ainsi une teinte trop claire ou vive, telle que blanc ou rose peut amener un contraste visuel trop fort dans un environnement végétalisé, alors qu'un mur de pierre ou d'enduit de valeur moyenne s'y fondra plus harmonieusement.

Données sur les effets des couleurs inspirées de l'ouvrage "Les couleurs de la France" JP Lenclos



• PRÉALABLE •

Vision première du spectateur, la couleur entre pour une large part dans la composition des paysages, ruraux comme urbains. Fantastique outil de création d'ambiance et d'expression de l'espace, la couleur agit comme :

- un **révélateur** de l'architecture
- un **facteur d'intégration** de cette architecture à un environnement

Dès lors que se profile la volonté de construire ou réhabiliter, tout en conservant à la commune une authenticité et une identité, la couleur est un outil essentiel dans la valorisation du patrimoine, la requalification des constructions récentes, mais également l'intégration harmonieuse de tout nouvel élément du cadre bâti dans son environnement.

UNE CHARTE DE COULEURS ADAPTÉE POUR LA VALORISATION DE L'ARCHITECTURE, ET LA PRÉSERVATION DES SPÉCIFICITÉS DU PAYSAGE

Chaque environnement présentant sa gamme de couleurs particulière, toute introduction de nouvelles teintes par le biais de l'architecture, doit se faire dans un souci d'intégration optimale des nouvelles constructions au paysage existant.

Or, aujourd'hui, les matériaux de synthèse offrant de nombreuses possibilités d'utilisation de couleurs intenses, toujours plus éloignées des teintes traditionnelles ou des matériaux naturels, l'emploi aléatoire de la couleur s'avère délicat car le risque est important de générer des contrastes visuels dissonants avec le paysage dans lequel les constructions ont pour vocation de s'intégrer.

Dans le souci de préserver la spécificité du paysage et d'enrayer la propagation anarchique de teintes trop artificielles ou "tapageuses", une stratégie créative et globale de la couleur s'impose qui passe par un recentrage de la politique de construction et de ravalement **sur une charte de couleurs** concertée, mise au point à partir et dans le respect de la gamme colorée de l'existant.

Le présent nuancier, établi dans le cadre du P.L.U et référencé dans son règlement écrit, a pour objet d'harmoniser les teintes des constructions au sein de la commune; il a pour fonction et but d'éviter les teintes trop soutenues et disparates.

Il laisse cependant une grande liberté dans l'agencement des couleurs entre les façades et les éléments extérieurs : menuiseries et autres.

Le nuancier est défini par une liste de références issues du nuancier RAL D2 Design pour façades, toitures, menuiseries (volets et portes), huisseries, portails et toitures.



Dans les hameaux anciens, la Commune souhaite que les nouvelles constructions, rénovations ou extensions s'harmonisent avec le bâti ancien et disposent donc d'une liste de RAL D2 Design spécifiques.



Zones Um-a

Préalable 05

03

LES COULEURS DES CONSTRUCTIONS

des zones Um-b, Um-c, Uum, A & N 08

Les toitures 09

Les façades 10

Les menuiseries 13

Suggestions d'accords de coloration 16

Les parti-pris de coloration 19

Zones
Um-a
les
hameaux

02





NUANCIER COMMUNAL

LES COULEURS DES CONSTRUCTIONS
des zones Um-a / les hameaux

comm'une
COULEUR



+33 0(6)23.90.02.75 yello@sophiegarciacoloriste.com
siret 509607099 00033 • TVA Intracommunautaire FR41 509607099
[Image Factory](#) • Les Papeteries • 3, esplanade Augustin Aussédat • Cran Gevrier • 74960 Annecy

Février 2020